MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX

Avis d'Appel Public à la Concurrence – A.A.P.C.

1. Identification de la collectivité qui passe le marché

Mairie de Cosne-Cours-sur-Loire
Place du Dr. J. Huyghues des Etages - B.P. 123
58206 Cosne-Cours-sur-Loire
Tél. : 03 86 26 50 00
Mail : cosne@mairie-cosnesurloire.fr

2. Objet du marché

TRAVAUX DE VOIRIE ET RESEAUX DIVERS
POUR LA COMMUNE DE COSNE-COURS-SUR-LOIRE – ANNEE 2024

3. Forme du marché – Mode de passation

Procédure adaptée passée en application des articles L.2123-1-1 et R.2125-1-1° du Code de la commande publique

La présente consultation implique un accord-cadre à bons de commande au sens de l'article L.2125-1-1° du Code de la commande publique. A ce titre, il est précisé que l'accord-cadre peut être conclu avec un ou plusieurs opérateurs économiques.
Les bons de commande seront notifiés par le représentant du pouvoir adjudicateur au fur et à mesure des besoins.

A titre indicatif, le présent marché est conclu sans minimum et avec un maximum de 250.000,00 € TTC.

4. Variantes et options

Les variantes et les options ne sont pas autorisées.

5. Durée du marché ou délai d'exécution

Le présent accord-cadre est conclu à compter de sa date notification pour une durée d'un an et jusqu'à complète exécution des travaux, objet du marché.

Les bons de commande pourront être émis jusqu'au dernier jour de la période de validité du marché.

Date prévisionnelle de début de travaux : 01/05/2024

6. Critères de sélection des offres

1) **Moyenne des prix unitaires (noté sur 40 points)** selon la formule ci-dessous :

Somme des 168 prix unitaires / 168 (nombre de ligne de prix unitaire) = moyenne du candidat.

2) Valeur technique (noté sur 60 points)

Le critère de la valeur technique sera jugé au vu de la note méthodologique remise par le candidat et joint à l'offre.
Les sous-critères pris en compte pour la notation du critère « Valeur technique » sont les suivants :

- Moyens humains et techniques proposés par l'entreprise : 20 points
- Prise en compte de l'environnement, du traitement des déchets : 25 points
- Prise en compte de la sécurité des travailleurs : 15 points

Le candidat ayant obtenu la meilleure note sur le cumul des deux critères sera retenu.

Les offres seront classées par ordre décroissant en fonction des notes obtenues pour chacun des deux critères.

7. Langue et unité monétaire

Français Euro

8. Adresse de retrait du dossier

Sur la plate-forme dématérialisée Agence Régionale du Numérique et de l'Intelligence Artificielle ARNia
https://www.ternum-bfc.fr
(Réf : TXVOIRIE2024)

9. Demande de renseignements administratifs et techniques

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui seraient nécessaires, les candidats devront déposer leur demande directement la plateforme dématérialisée *ARNia* www.ternum-bfc.fr. Une réponse sera alors adressée à l'ensemble des candidats ayant retirés le dossier via la messagerie de cette plateforme.

10. Réception des offres

Les offres pourront être déposées sur la plateforme dématérialisée *ARNia* www.ternum-bfc.fr

Les candidats disposent d'une aide technique en ligne sur ce site.

11. Modalités essentielles de financement et de paiement

Dès la réception de la demande de paiement par la personne publique, par crédit ouvert au budget (ressources propres), paiement par virement administratif dans un délai de 30 jours.

12. Date limite de réception des offres

5 avril 2024 à 12 heures, délai de rigueur

13. Instance chargée des procédures de recours

Tribunal Administratif de Dijon
22 rue Assas
21000 DIJON
Tél. : 03.80.73.91.00

14. Service auprès duquel les renseignements concernant l'introduction des recours peuvent être obtenus

Greffe du Tribunal de Dijon
22 rue Assas
21000 DIJON
Tél. : 03.80.73.91.02

15. Date d'envoi de l'avis à la publication

1 4 MARS 2024

Pour le Maire empêché,
Le Premier Adjoint,
Gilbert LIENHARD.

MAIRIE de COSNE-COURS-SUR-LOIRE (NIEVRE)